HAL
open science

Education, Langage, Interaction et Cognition (ELIC)

Rapport Hcéres

To cite this version:

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Education, Langage, Interaction et Cognition (ELIC). 2016, Université Bretagne Loire - UBL, Télécom Bretagne, Université d'Angers, Universite de Bretagne Occidentale - UBO, Université de Bretagne-Sud - UBS, Université du Maine, Université de Nantes, Université de Rennes 1, Université Rennes 2. hceres-02042219

HAL Id: hceres-02042219

https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02042219

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département des Formations

Rapport d'évaluation

École doctorale Education, Langage, Interaction et Cognition (ELIC)

- Université Bretagne Loire – UBL
- Université de Bretagne-sud – UBS
- Université du Maine
- TELECOM Bretagne
- Université de Rennes 1
- Université de Rennes 2
- Université d'Angers – UA
- Université de Bretagne-sud - UBS
- Université de Nantes

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,[1]

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,[2]

Myriam De Leonardis, présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

[1] Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

[2] Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Membres du comité d’experts

Présidente :

Mme Myriam DE LEONARDIS, Université de Toulouse - Jean Jaurès

Experts :

Mme Sophie CLOART-PAWLAK, Université Lille 3

Mme Catherine MAIGNANT, Université Lille 3

M. Jean-Yves PUYO, Université de Pau et des Pays de l'Adour

Mme Isabelle VON BUELTZINGSOEWEN, Université Lumière - Lyon 2

Déléguée scientifique du HCERES :

Mme Catherine SCHNEDECKER

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale (ED) *Education, Langage, Interaction et Cognition* (ELIC) est le fruit d'une restructuration des ED régionales qui fait suite à la fusion des communautés d'universités et d'établissements (ComUE) *Université Européenne de Bretagne* (UEB) et *Université Nantes-Angers-Le Mans* (L'UNAM). Il s'agit de la deuxième restructuration en l'espace de huit ans. En 2008, Les ED s'étaient structurées autour de deux collèges doctoraux respectivement sis à Rennes et Nantes. Au total, 17 ED thématiques, interdisciplinaires et multi-sites se répartissaient alors entre les établissements de la Région Bretagne et de la Région Pays de la Loire. Dans le nouveau cadre, le nombre d'ED sera réduit à 11, ce qui implique des regroupements thématiques et une nouvelle répartition géographique. L'objectif de la restructuration est de renforcer l'homogénéité thématique et problématique des ED interrégionales. La mise en œuvre du projet est prévue pour 2017.

L'ED ELIC regroupera tout ou partie des ED *Cognition, Education, Interaction* (CEI, n°504) de l'ancienne ComUE L'UNAM, *Sciences Humaines et Sociales* (SHS, n°507), *Sciences de l'Homme des Organisations et de la Société* (SHOS, n°505), *Santé, Information, Communications, Mathématiques Matière* (SICMA, n°373) et *Arts, Lettres, Langues* (ALL, n°506) de l'ancienne ComUE UEB. Le regroupement vise à renforcer l'homogénéité thématique de la nouvelle ED autour des questions de cognition, de langage et d'éducation. L'essentiel des doctorants et des encadrants proviendra des actuelles ED CEI et SHS, puisqu'une petite partie seulement des actuelles ED SICMA, SHOS et ALL rejoindra l'ED ELIC. Cette nouvelle école comprendra 375 doctorants et 130 titulaires de l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) répartis entre les universités de Nantes (établissement porteur), Angers, Bretagne Occidentale (UBO), du Maine, Rennes 1 et Rennes 2 (établissements co-accrédités).

Le domaine scientifique principal de l'ED ELIC sera celui des Sciences Humaines et Sociales (SHS4) avec les sous domaines disciplinaires suivants : Linguistique, Psychologie, Sciences de l'Education, Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS). Le domaine SHS5 Langues, textes, arts et cultures sera représenté de façon moindre à travers le sous-domaine Philosophie, sciences des religions, théologie. L'ED s'appuiera sur 12 unités de recherche (UR) dont deux unités mixtes de recherche (UMR) et dix équipes d'accueil (EA) ; certaines d'entre elles seront rattachées à plusieurs ED.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par critère :

L'évaluation porte sur les ED CEI, SHS, SHOS et SICMA dont les effectifs en termes de doctorants et d'encadrants dépassent les 98 % de la future ED ELIC.

- Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

La composition et la fréquence des réunions du Conseil des quatre ED sont conformes à la législation en vigueur ; les comptes rendus des réunions font l'objet d'une diffusion. La distance géographique entre les différents sites complique considérablement le fonctionnement des ED. Les instances, y compris le Bureau, sont certes composées de représentants de tous les sites, mais chacun préserve une autonomie de fait qui, si elle favorise la proximité avec les doctorants, peut mettre en péril l'équité de traitement entre eux.

Il existe une très grande disparité au niveau des moyens financiers, matériels et humains mis à disposition des différentes ED. Les budgets sont très variables d'une ED à l'autre, allant d'environ 7 000 € par an pour l'ED CEI, contre 35 000 € pour l'ED SHOS (dont le budget est particulièrement bien présenté avec des clés de répartition pertinentes) ou 80 000 € pour l'ED SHS. L'ED SHOS mène également une recherche active de fonds

autres que ceux alloués par l'établissement (partenariats pour financer des formations, demande d'allocation d'un poste de professeur invité en cours). La répartition de ces sommes est conforme à ce que l'on peut attendre et inclut les formations, le financement des mobilités internationales, l'organisation de journées scientifiques et le soutien aux initiatives des doctorants dans tous les domaines. Naturellement, le montant des sommes engagées varie en fonction du volume des dotations. Les moyens en personnel administratif de l'ED CEI s'avèrent très faibles. Pour le site de Nantes, l'ED ne dispose que d'un demi-poste de secrétariat. Sur les sites d'Angers et du Mans, les secrétariats sont mutualisés entre les différentes ED. Les moyens humains et matériels mis à la disposition des ED SHOS à Rennes 1 et SHS à Rennes 2 sont beaucoup plus conséquents. Les moyens mis à la disposition de l'ED SHS à Rennes sont mutualisés avec ceux de l'ED ALL. Les locaux et le secrétariat dédiés sont suffisants. L'ED SHOS dispose d'infrastructures pour les doctorants (un bureau, un *Open Space* sur les sites et un espace réservé dans la bibliothèque universitaire de Rennes 1). Malgré ces disparités, les doctorants des différents sites se déclarent très satisfaits de l'accueil qui leur est fait par le personnel administratif.

Globalement, les outils de communication employés sont appropriés et performants. La plupart des ED présente un site web de qualité et dispose de listes de diffusion. L'ED SICMA se distingue par la qualité et la diversité de ses supports de communication (*flyers* distribués à l'interne mais également aux organismes et entreprises financeurs des thèses, *Vade Mecum* à destination des encadrants, etc.). La politique de communication de l'ED SHS apparaît un peu en retrait, avec notamment une présentation très succincte sur le site web de l'UEB. À noter qu'elle dispose également d'une page sur le site web de l'université Rennes 2.

La charte des thèses des deux PRES/ComUE (UEB et L'UNAM) est commune à toutes les ED qui composent leurs collèges doctoraux respectifs. Celle de L'UNAM, bilingue français-anglais, est particulièrement bien faite, conforme aux exigences règlementaires actuelles et aux bonnes pratiques recommandées au niveau européen. Elle dispose en outre d'une annexe qui personnalise le document à l'échelle de chacun des doctorants. La charte des thèses de l'UEB, conforme aux dispositions légales fixées par l'arrêté de 2006, est plus classique. Elle est également bilingue, mais son contenu ne dépasse pas la stricte application du texte en vigueur. Contrairement à la charte de L'UNAM, elle ne prévoit pas la constitution de comités de suivi individuels pour tous les doctorants.

Les ED qui vont se restructurer dans l'ED ELIC délèguent entièrement le choix des sujets de thèse aux directeurs de thèses et aux laboratoires, exception faite de l'ED SICMA qui intervient directement (tout au moins pour les doctorants candidats à un Contrat Doctoral d'Etablissement, ou CDE) et choisit les sujets sur examen des dossiers reçus suite à un appel à candidatures lancé auprès des UR. Dans les quatre ED, le recrutement des doctorants contractuels se fait sur concours. Le Conseil de l'ED CEI, en vue de procéder à la sélection des candidats auditionnés, entend les rapports du directeur de l'UR dont dépend le candidat, et d'un membre du Conseil de l'ED extérieur au laboratoire et tiré au sort. Le profil et les qualités scientifiques du candidat constituent le critère d'attribution des contrats doctoraux ; il n'y a pas de répartition *a priori* par domaine ou par UR. L'ED SHS attribue les contrats doctoraux sur la base d'un concours commun à tous les sites. Présidé par le directeur de l'ED, le jury est représentatif des établissements co-accrédités et des disciplines. On ne peut que louer un système centralisé qui garantit l'équité entre les candidats, même si la dimension locale est respectée par l'établissement de listes par site. L'ED SHOS intervient dans la procédure d'attribution des contrats doctoraux non fléchés (attribués par les commissions de sélection de l'ED et sur auditions), mais de manière limitée compte tenu du faible nombre de ce type de contrat. La procédure de sélection et d'attribution des contrats doctoraux d'établissement adoptée par le conseil de l'ED SICMA implique l'intervention du Bureau et se déroule en deux étapes : suite à un appel à candidature lancé par l'ED auprès des laboratoires, on relève une sélection des sujets par le bureau de l'ED sur examen des dossiers détaillés, suivie d'une seconde sélection des candidats doctorants sur audition. Pour les financements autres que les CDE, l'ED joue un rôle de filtre (étude du dossier généralement exigé avant toute inscription ou audition).

Pour le recrutement des doctorants non financés, le Conseil de l'ED CEI n'est pas consulté alors que les ED SHS et SHOS interviennent puisque ce recrutement se fait sur examen des dossiers. Dans l'ED SHS, les candidats doivent remplir un dossier qui est expertisé très précisément et soumis au Conseil de l'école, qui en fonction de critères identiques pour tous, prend la décision finale relative à l'inscription. La procédure d'inscription est donc centralisée, ce qui garantit l'égalité de traitement entre les doctorants. Les modalités de recrutement des doctorants non financés ne sont pas précisées dans le bilan de l'ED SICMA. On note, pour les ED CEI et SHS, la récurrence d'un niveau universitaire minimal, à savoir 12/20 pour l'obtention de la seconde année de Master (M2), ce qui est trop faible.

Dans les quatre ED CEI, SHS, SHOS et SICMA, le financement de la thèse n'est pas un critère préalable à l'inscription. À l'exception de l'ED SICMA, le nombre de contrats doctoraux est globalement faible. Dans l'ED CEI, qui a bénéficié de cinq contrats doctoraux du Ministère (CD MENESR) en 2014-2015, on relève des disparités entre

les sites, la majorité des contrats (CD MESR, conventions industrielles de formation par la recherche ou CIFRE, etc.) étant attribuée à des doctorants de l'Université de Nantes. Globalement, 29 % des doctorants sont financés, 22 % sont des salariés de l'enseignement primaire et secondaire et 13 % des salariés n'entrent pas dans cette dernière catégorie. La proportion de thèses financées a été relativement stable au cours du contrat. L'ED SHS se voit attribuer chaque année sept à neuf contrats. Le taux de thèses financées par contrat dans cette ED est aujourd'hui de 27 %. Le nombre de conventions CIFRE a bien progressé (13 en 2011 ; 18 en 2015). On note un taux particulièrement élevé de salariés (62 %) dont 40 % dans l'enseignement primaire ou secondaire. L'ED SHOS affiche 39 % de doctorants financés mais ne fournit pas d'informations relatives aux doctorants salariés. L'ED SICMA, compte-tenu de son périmètre scientifique, affiche un taux remarquable de 82 % de thèses financées grâce à une grande variété de supports de financement (16,4 % de CDE ; 15,6 % de CIFRE ; 17,9 % de thèses financées par l'Agence Nationale de la Recherche et par des contrats industriels ; 14,1 % par des collectivités territoriales ; 10,9 % par des gouvernements étrangers).

Les quatre ED fondatrices ont un très bon adossement scientifique et un potentiel d'encadrement élevé. Les UR jouent un rôle fondamental dans le recrutement des doctorants et l'animation des formations scientifiques. Elles sont également directement impliquées dans l'organisation de journées doctorales. Elles sont représentées dans le Conseil de l'ED où elles jouent un rôle central, même si leurs directeurs n'y siègent pas systématiquement – auquel cas elles sont représentées par d'autres de leurs membres, au demeurant souvent plus disponibles. Les entretiens entre les comités d'évaluation des UR et la direction de l'ED confirment ces éléments.

Les collèges doctoraux de l'UEB et LUNAM accomplissent parfaitement les missions qui leur sont confiées. La plaquette de l'UEB fait ainsi apparaître un collège doctoral dynamique, au fait des bonnes pratiques européennes, qui dispose des moyens et de la volonté de donner accès aux meilleures formations transversales et d'œuvrer à la valorisation du doctorat. Les stratégies de site ont toutefois tendance à prendre le pas sur la politique de structures plus distantes, même si l'offre de ces dernières est connue et fait l'objet d'une information à l'attention des doctorants.

Toutes les ED revendiquent la conduite d'une politique visant à l'amélioration constante de leur ouverture à l'international. Cette dernière est cependant extrêmement variable, ce que révèlent les disparités, d'une part, entre les taux de doctorants étrangers en 2015 (5 % dans l'ED CEI, 25 % dans l'ED SHS, 38 % dans l'ED SHOS et jusqu'à 52 % dans l'ED SICMA) et, d'autre part, entre les nombre de co-tutelles (de 4/213 inscrits pour l'ED CEI à 70/484 inscrits pour l'ED SICMA). Toutes les ED s'attachent néanmoins à développer des relations avec des partenaires étrangers, à favoriser les mobilités de courte et longue durées, et à mettre en place des jurys internationaux. Il convient de saluer l'initiative de l'ED SHS, qui propose une aide à la traduction en anglais des publications de doctorants afin de favoriser la visibilité internationale de leurs recherches. L'ED CEI devra en revanche veiller à l'amélioration substantielle de sa politique internationale qui montre une faiblesse réelle, d'ailleurs reconnue par sa direction.

- ## Encadrement et formation des doctorants

Les taux d'encadrement (2014-2015) relevés pour les quatre ED concernées par la restructuration sont les suivants :

- ED CEI : 3,2 - 67 HDR pour 213 doctorants (49 de ces HDR rejoindront l'ED ELIC en 2017) ;
- ED SHS : 2,7 – 154 HDR pour 415 doctorants (43 de ces HDR rejoindront l'ED ELIC en 2017) ;
- ED SHOS : 1,8 – 198 HDR pour 352 doctorants (6 de ces HDR seulement rejoindront l'ED ELIC en 2017) ;
- ED SICMA : 2,1 - 228 HDR pour 484 doctorants (14 de ces HDR seulement rejoindront l'ED ELIC en 2017).

Les quatre ED fondatrices présentent un très bon potentiel d'encadrement, avec pour les ED SHS, SHOS et SICMA, des taux d'encadrement satisfaisants. Pour l'ED CEI, on relève, sur toute la durée du contrat, un écart important inexpliqué entre le potentiel théorique (3,2 en 2015) et nombre moyen réel de doctorants par HDR (10,3 en 2015) qui se révèle beaucoup trop élevé. Si l'on excepte l'ED SICMA, dont le maximum de doctorants par encadrant est passé de 5 à 3, le nombre maximum de doctorants constaté pour un HDR reste élevé : 13 dans l'ED CEI, 9 dans l'ED SHS. Il a fort heureusement connu une diminution progressive dans l'ED SHOS où le nombre est passé de 29 en 2011 à 16 en 2014 puis à 9 en 2015.

En matière de formation doctorale, les collèges doctoraux de ComUE proposent des formations transversales professionnalisantes et méthodologiques. L'UNAM comme l'UEB disposent d'un catalogue de formations précis en ligne. À L'UNAM, les formations scientifiques sont laissées à la discrétion des écoles doctorales.

Dans l'ED CEI, 100 heures de formation sont obligatoires au cours du Doctorat. On peut souligner la clarté organisationnelle des formations en trois « blocs » : le « bloc séminaire » (20 à 50 h, participation à des journées thématiques, séminaires, colloques), le bloc « formation générale » (20 à 50 h, formations méthodologiques dont il convient de noter la mutualisation entre différentes ED du site nantais) et le bloc « insertion professionnelle» (30 h, proposé par le collège doctoral). Des formations complémentaires (auto-formations) sont validées sous réserve que le directeur de thèse atteste de l'intérêt de cette action de formation pour le doctorant. Toutefois, on ne relève pas de dispositif d'évaluation des formations par les doctorants. On peut également regretter que la tentative de mise en place du « carnet de l'ED CEI », présenté à la fois comme moyen de la diffusion d'actualités et de discussions mais aussi comme livret de compétences n'ait pas été poursuivie.

L'ED SHS propose une offre de formation fondée essentiellement sur les séminaires des laboratoires, voire des équipes de recherche. Elle apparaît moins impliquée dans la formation doctorale dans la mesure où les UR ont la main sur la formation scientifique et méthodologique des doctorants. L'évaluation AERES de 2011 insistait sur la nécessité d'une mise en place de séminaires spécifiques à l'ED de manière à ce que celle-ci « [...] *puisse être perçue comme une véritable entité multidisciplinaire et un lieu de croisement épistémologique* ». La situation a un peu évolué depuis le début du contrat puisque les doctorants de l'ED SHS ont désormais accès à un séminaire thématique pluridisciplinaire de 15 h ouvert aux doctorants des trois sites par visioconférence. Le cadre de formation reste cependant excessivement souple puisqu'un système de « crédits doctoraux » sans contrainte permet aux doctorants de valider leur formation comme ils le souhaitent. Certains doctorants peuvent ainsi ne suivre que des séminaires organisés dans le cadre de leur UR, voire valider l'ensemble de leurs « crédits » en autoformation. La participation active à un colloque ou autre manifestation scientifique ainsi que les publications sont encouragées et donnent droit à un nombre substantiel de « crédits ». L'ED SHS soutient en particulier l'atelier de doctorants « La fabrique de la thèse ». L'évaluation des formations par les doctorants n'est pas prévue.

L'ED SHOS a adopté le principe d'un « programme de formations » qui permet d'organiser et de donner de la lisibilité à la formation doctorale de l'école. Elle organise la planification de la formation doctorale sur trois années complètes, ce qui permet l'élaboration d'un « plan de formation » dès la 1ère année de thèse en concertation avec l'encadrant. Cette ED a également ouvert ses formations aux doctorants extérieurs qui en font la demande et a mis en place, comme l'ED SICMA, un système d'évaluation de l'offre proposée par les doctorants eux-mêmes, initiative pertinente qui permet la proposition de mieux adapter l'offre aux besoins des doctorants.

Toutes les ED s'impliquent à des degrés divers dans la formation doctorale. Elles imposent comme critère d'autorisation à soutenance, la validation d'un volume de formation (en termes d'heures ou de « crédits » ne correspondant pas à la définition européenne de la notion). Cette exigence commune de formation obligatoire est assouplie par l'existence d'un système d'équivalences et/ou de dispenses qui s'applique aux doctorants salariés et délocalisés. Toutes les ED encouragent également l'auto-formation des doctorants (prise en compte de la participation à des manifestations scientifiques, des publications, etc.). En règle générale, les ED ne proposent pas de système d'auto-évaluation des compétences, sauf l'ED SICMA qui incite chaque doctorant à mettre en place une auto-évaluation, ce qui est une très bonne chose.

Les quatre ED prévoient des réunions de rentrée obligatoires pour les néo-doctorants mais, à l'exception de l'ED SICMA, aucune information n'est fournie en direction des étudiants de Master souhaitant s'engager dans une thèse. L'organisation de journées scientifiques est extrêmement variable selon les ED ; plus nombreuses et diversifiées dans l'ED SICMA, elles sont beaucoup moins fréquentes dans l'ED SHS. Les initiatives de l'ED CEI en la matière sont trop ponctuelles et mériteraient d'être développées de façon plus régulière. Ces quatre ED soutiennent par ailleurs financièrement les initiatives entrant dans le cadre de leur mission et, en particulier, les journées ou séminaires organisés par les doctorants eux-mêmes. Les publications des doctorants sont également soutenues financièrement par les ED lorsque c'est nécessaire.

Les ED CEI, SHOS et SICMA ont mis en place des comités de suivi de thèse (CST) alors que l'organisation systématique de ce dispositif a été jugé prématurée dans l'ED SHS. En effet, à l'Université Rennes 2, les CST ne se mettent en place qu'à la demande de l'encadrant ou du doctorant ; ce traitement différencié des doctorants au sein d'une même ED ne peut manquer de poser question et convoque à nouveau la question du problème de l'équité entre les doctorants. À L'UNAM, la charte des thèses prévoit des CST dès la 1ère année. Ces comités acquièrent une importance particulière à mi-parcours (rédaction d'un rapport d'étape co-signé par la direction de thèse, celle de l'UR d'accueil et celle de l'ED) ; mais le dispositif ne prévoit pas d'entretien avec les doctorants. Ces derniers peuvent toutefois demander à tout moment que leur CST soit réuni. Dans les quatre ED, la direction est disponible pour gérer les cas problématiques. Un dispositif de médiation est prévu dans les cas les plus graves, notamment en cas de conflits entre doctorants et directeurs de thèse. Bien que cette disposition figure dans la charte des thèses, elle n'a pas l'air connue de la majorité Des doctorants.

Les doctorants, et en particulier ceux de l'ED CEI auditionnés par le comité HCERES, n'expriment pas de sentiment d'appartenance à l'égard de leur école doctorale. Cette dernière est vécue comme « un frein » voire au mieux comme une « structure administrative » dont l'éloignement géographique par rapport au campus nantais ne manque pas de leur poser problème.

Les conditions requises pour la soutenance et la composition des jurys sont conformes à la réglementation en vigueur. Le taux de thèses soutenues est en progression dans les ED SHS (où il atteint 14,5 % en 2014-2015) et dans l'ED SHOS (18 %). Il est relativement stable dans l'ED SICMA depuis 2009 (21 % en 2014-2015) mais en baisse ces dernières années dans l'ED CEI (8 % en 2014-2015 contre 12 % en 2012-2013).

La durée moyenne des thèses demeure relativement élevée dans les ED CEI, SHS et SHOS (56 mois). Ces durées restent cependant habituelles et acceptables dans le secteur des SHS. L'ED SHOS a développé une politique volontariste visant à réduire de façon significative le nombre de thèses de longue durée (six ans ou plus) qui mérite d'être saluée. L'ED SICMA se distingue à nouveau sur ce point puisqu'on observe une durée des thèses courte (39 mois) et logique compte tenu du périmètre thématique de l'ED.

Très faible dans l'ED SICMA (aux alentours de 2 % sur l'ensemble du contrat), le taux d'abandon l'est également dans l'ED CEI (1 % en 2014-2015). Il est en revanche plus élevé dans l'ED SHS (7 %), en lien sans doute avec le nombre très important de doctorants salariés. Ce taux accuse une hausse significative dans le l'ED SHOS (10%) et pourrait s'expliquer par les mesures prises pour réduire la durée des thèses.

- Suivi et Insertion des docteurs

Le suivi des docteurs est assuré à l'UEB par l'Observatoire Régional des Enseignements Supérieurs de Bretagne (ORESB) et à L'UNAM par « LUNAM docteurs », l'application de suivi des doctorants du collège doctoral de la ComUE. Ces dispositifs sont satisfaisants et témoignent de l'intérêt des ED pour le suivi de l'insertion de leurs docteurs. Cependant, le taux de réponse aux enquêtes est trop faible pour qu'un bilan complet puisse être établi.

Dans l'ED CEI, les données relatives à l'insertion sont difficilement exploitables (seuls 17 docteurs ont répondu sur les 69 diplômés entre 2009 et 2011). Des informations complémentaires sont fournies à partir de la dernière enquête SIREDO qui affiche 16 répondants sur 26 ; 14 docteurs sont en emploi (toutes catégories confondues) et deux sont en recherche d'emploi.

Les ED SHS, SHOS et SICMA proposent une analyse très précise des données d'insertion. 85 % des répondants de l'ED SHS (diplômés de 2011) occupent un emploi trois ans après soutenance, dont 1/3 seulement dans le secteur académique, en forte baisse par rapport à leurs camarades de 2009 ; 9,5 % enseignent au niveau primaire ou secondaire et 19 % travaillent dans le secteur privé dont la moitié en CDI. Il convient de noter que le nombre de répondants retenus parmi les docteurs de 2011 (21 répondants retenus sur 77 diplômés) ne permet pas de générer des résultats pleinement exploitables. Dans l'ED SHOS, trois ans après la soutenance, 92 % des docteurs (ayant répondu à l'enquête) sont en activité et 4 % en recherche d'emploi. Ces docteurs s'insèrent à plus de 80 % dans l'enseignement supérieur et la recherche en France ou à l'étranger et 15 % seulement dans le secteur privé. Dans l'ED SICMA, trois ans après la soutenance, le taux d'insertion professionnelle est de 93 %. Parmi les 52 docteurs en emploi (sur 56), 36 exercent des fonctions dans la recherche (dont 10 en post-doctorat).

L'insertion des docteurs est donc bonne voire excellente selon les différentes ED. Le suivi assuré par les observatoires régionaux est correct. Il manque toutefois un maillon entre ces observatoires, les établissements et les ED qui permettrait d'améliorer notamment le taux de répondants aux enquêtes d'insertion, et incidemment fournirait aux ED des outils précieux dans leur pilotage.

Autoévaluation et projet :

Les établissements n'ont eu recours à aucun dispositif particulier d'autoévaluation de leurs ED et ce sont les directeurs de ces écoles qui ont procédé à leur propre autoévaluation. Celle-ci a le plus souvent consisté à reprendre les préconisations de la précédente évaluation et à montrer comment, peu ou prou, l'ED les a intégrées au cours du contrat.

Les directeurs d'ED disent avoir été associés au processus d'élaboration de la nouvelle ComUE UBL. Vu son étendue géographique et vu le nombre de sites impliqués, cette nouvelle construction n'est pas sans poser

question. À l'échelle des ED, on peut craindre que la logique de site l'emporte sur celle de la structure, dans un souci louable de proximité mais au risque d'un traitement inéquitable des doctorants. Compte tenu de la multiplicité des acteurs impliqués dans la gestion du Doctorat, l'enjeu pour les nouvelles ED sera de parvenir à remplir leurs missions, ce qui suppose des moyens adaptés.

Il faut espérer que le nouveau collège doctoral saura tirer les bénéfices de l'excellent travail de ses prédécesseurs. Il serait également souhaitable que les ED appelées à se regrouper dans l'ED ELIC se saisissent de l'occasion pour mettre en commun les meilleures pratiques des unes et des autres en matière de fonctionnement, de recrutement et de suivi des doctorants, de constitution de l'offre de formation ou encore de diversification du financement des thèses et des débouchés professionnels du Doctorat. Le projet de l'ED ELIC, encore très flou et beaucoup trop imprécis, manque vraiment de maturité. Les échanges entre les directeurs d'ED semblent très limités et un manque de concertation, essentiel à la construction d'un projet solide, s'est dégagé. Ce manque qui impacte directement sur le projet, suscite une inquiétude réelle relative à la capacité de la nouvelle ED à s'organiser avant sa création.

Appréciation globale :

Les points centraux d'inquiétude, dont les ED elles-mêmes (anciennes et future) ne sont en rien responsables, concernent les effets induits par l'éloignement géographique des établissements co-accrédités, la disparité entre les sites, le poids des laboratoires et la structure très complexe de la gestion du doctorat au sein de la ComUE UBL.

Dans le cadre de la co-construction de la nouvelle école doctorale ELIC, les ED fondatrices en cours de restructuration disposent d'atouts indiscutables, notamment la cohérence épistémologique, la qualité des UR sur lesquelles elles s'appuient et le potentiel d'encadrement.

La mise en perspective des différents bilans fait cependant émerger des contrastes marqués, tant au niveau des moyens alloués que des modalités de fonctionnement et des performances ; certaines ED apparaissent plus dynamiques et plus impliquées que d'autres. Toutefois, considérées individuellement, chacune d'elles peut apporter une plus-value à la nouvelle ED ELIC, dont le bon fonctionnement dépendra de sa capacité d'intégration dans l'élaboration d'une stratégie globale. La mise en commun des points forts complémentaires des composantes de l'ED en cours de construction s'avèrera en effet indispensable pour corriger les faiblesses des unes et des autres, et pour donner toute leur mesure à leurs forces indiscutables. Ce travail de mise en commun est toutefois très loin d'être abouti et la formalisation du projet de la future ED ELIC reste en grande partie à construire.

Points forts :

- Cohérence du périmètre thématique.
- Qualité de l'adossement scientifique.
- Moyens matériels et humains (locaux et personnels) mis à disposition de l'UEB (dont on peut souhaiter qu'ils se maintiendront et seront adaptés à la nouvelle configuration).
- Volonté affichée de mutualiser les bonnes pratiques développées dans les différentes ED qui vont constituer la nouvelle ED ELIC.

Points faibles :

- État embryonnaire du projet de la nouvelle ED en raison d'une concertation encore très insuffisante. Le caractère trop peu abouti du projet est le point faible majeur qui suggère la mise en place d'une nouvelle évaluation à deux ans afin de s'assurer de l'état d'avancement des modalités de sa mise en œuvre.
- Fortes disparités entre les sites au niveau des moyens financiers, matériels et humains alloués aux ED.
- Confusion entre certaines prérogatives des ED et des UR en matière de recrutement, de suivi et de formation des doctorants.
- Fortes disparités en matière d'ouverture internationale.

- Faiblesses dans l'information à destination des doctorants et des encadrants
- Dispersion géographique très importante qui peut s'avérer problématique pour le bon fonctionnement de la future ED.
- Manque d'articulation entre Master et Doctorat.

Recommandations pour l'établissement

Le comité HCERES propose les recommandations suivantes :

- S'assurer du développement du projet de la nouvelle ED et des modalités de sa mise en œuvre.
- Harmoniser pratiques et procédures pour garantir l'équité entre sites, laboratoires et doctorants.
- Accroître le nombre de contrats doctoraux ; diversifier les financements de thèse.
- Développer la politique d'information et de communication à destination des doctorants et des encadrants.
- Développer l'articulation entre Master et Doctorat, en renforçant par exemple les informations à l'attention des étudiants de master (sur le doctorat, les ED, les formations, les débouchés, etc.).
- Développer un dispositif d'autoévaluation des compétences et prévoir la création d'un livret de compétences à destination des doctorants.
- Préciser la maquette de formations afin que les doctorants soient au fait de leurs obligations, des parcours qui leur sont suggérés et de l'articulation entre les formations proposées par l'ED, les collèges doctoraux de site et l'école des docteurs.
- Encourager le développement d'un modèle centralisé du type de celui actuellement en place à SHS pour les inscriptions et l'attribution des financements.
- Poursuivre et développer la politique d'internationalisation.
- Construire un dispositif d'autoévaluation des écoles doctorales au niveau des établissements.
- Améliorer le dispositif de suivi de l'insertion des docteurs en développant des interfaces entre les observatoires, les établissements et les ED (en lien avec les UR de rattachement).
- Ne pas miser de manière excessive sur l'usage des technologies de l'information et de communication à distance pour réduire les inconvénients liés à l'éloignement géographique.

Observations des établissements

UNIVERSITE BRETAGNE LOIRE

RÉF. : AL/PO/16/149

Rennes, le 11 juillet 2016

Affaire suivie par : Mission Recherche

Objet : Observations sur l'évaluation HCERES de l'Ecole Doctorale ELIC

Madame, Monsieur,

L'Université Bretagne Loire et l'ensemble des établissements demandant la co-accréditation ou l'association remercient les comités d'experts ayant évalué les projets d'écoles doctorales portées par la ComUE. Les recommandations qui ont été émises vont nous permettre d'améliorer la structuration de nos écoles doctorales.

Ces évaluations se sont déroulées en février 2016 soit 2 mois après la parution de décret de création de l' UBL qui était alors sous administration provisoire. Les dossiers des projets d'école doctorale ont été constitués dans des délais très contraints à la suite de la nomination des directions (9 mars 2016) et directions adjointes (5 mai 2016) des futures écoles doctorales UBL.

Nous souhaitons apporter un certain nombre d'éclairages sur les recommandations faites.

Nous sommes en train de travailler sur l'harmonisation des procédures via plusieurs documents que sont les conventions en vue de l'accréditation pour chaque ED, une charte du doctorat en cohérence avec le nouvel arrêté de la formation doctorale et les règlements intérieurs des futures écoles doctorales contenant un socle commun.

La répartition des budgets de la formation doctorale et des contrats doctoraux sont en cours de réflexion au sein des établissements et seront précisées dans la convention en vue de l'accréditation. Le rôle des écoles doctorales dans le processus de recrutement sera réaffirmé pour s'assurer que les critères soient clairs et explicites.

La réflexion sur l'offre de formations doctorales sera organisée de façon collégiale au sein de l'Ecole des Docteurs qui permettra d'identifier les formations pouvant être dispensées via des outils numériques, ou si les formations nécessitent d'être dupliquées sur les sites au sein des collèges doctoraux. Ces dernières pourront être organisées par d'autres formateurs mais conduiront à l'acquisition des mêmes compétences. L'offre de formations disciplinaires sera assurée par les écoles doctorales qui réaliseront un rapport annuel du suivi et de l'évaluation qui sera présenté devant le conseil de l'école des Docteurs.

La mise en place d'un observatoire sur le périmètre de l'UBL est un atout pour l'analyse de données équivalentes. La méthodologie est conservée de celle de l' UEB qui est reconnue au niveau national. Les études passées ont bien montré la nécessité de rester sur un système de proximité pour augmenter le taux de réponses. Un travail important est en cours

Université Bretagne Loire (siège)
Cité Internationale
1, place Paul Ricœur
CS 54417
35000 RENNES
Tél. : 02 23 23 79 79

UBL – Antenne de Nantes
Bâtiment IRS2 Nantes Biotech
22 boulevard Benoni Goullin
44200 NANTES
Tel : 02 28 08 14 00

UNIVERSITE BRETAGNE LOIRE

pour assurer une meilleure communication aux écoles doctorales via des sites internet souples produits par l'UBL et une réflexion est en cours sur la mise en place de newsletters.

Le changement engendré par la reconfiguration des écoles doctorales sera pris en compte par un accompagnement des gestionnaires sur l'utilisation des nouveaux outils (Amethis et « thesesenbretagneloire ») et sur les différents rôles des structures d'organisation de la formation doctorale. Les gestionnaires sont des relais essentiels à l'appropriation par les doctorants de ces structures.

Réponse de l'ED SHS à l'évaluation HCERES

Concernant le bilan de l'ED SHS, la page web de l'ED SHS sur le site de l'Université Rennes 2 est actualisée régulièrement dans le courant de la vie de l'ED. Un problème de référencement sur google fait apparaitre une mise à jour en 2013 qui est en cours de résolution par l'université.

Au cours de la visite, il a été expliqué au comité que le critère de la note minimale de 12 n'est pas appliqué dans les faits parce que les dossiers (6-8 pages de projet, plus le résumé du M2) sont expertisés en double aveugle à l'intérieur du conseil de l'ED. Mais, nous veillerons à ce que ce critère formel n'apparaisse plus.
L'ED SHS a mise en place une politique volontariste visant à réduire la longueur des thèses à faire en sorte qu'il n'y ait plus, dans l'avenir, de soutenance de thèse au delà de la sixième année. Cette politique a porté ces fruits. A ce jour, la moyenne de la durée des thèses est de 4,8 années sans compter les congés de maladie ou de maternité. Dans le champ des SHS, cette durée ne semble pas élevée et elle semble conforme, non pas seulement aux habitudes, mais aux exigences épistémologiques de la recherche dans nos domaines.

Concernant l'enquête d'insertion des docteurs à 3ans de l'ED SHS, elle a été réalisée au 1er octobre 2013 pour les doctorants ayant soutenu leur thèse et obtenu le grade de docteur au cours de l'année 2010. Sur les 77 docteurs sollicités, 53 ont participé à l'enquête, ce qui fait un taux de réponse acceptable de 69%. Afin de proposer une vision exacte de l'insertion professionnelle des docteurs, certains répondants ont été écartés de l'analyse (tous ceux qui étaient en situation d'emploi l'année précédant l'inscription en Doctorat et qui occupent le même emploi au moment de l'enquête). De ce fait l'échantillon observé est de 35 docteurs mais néanmoins 53 docteurs ont participé à l'enquête et non 21 comme il est indiqué dans le rapport.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Sur proposition de la direction de l'Ecole Doctorale ELIC

Le Président de l'Université
Bretagne Loire

Université Bretagne Loire (siège)
Cité Internationale
1, place Paul Ricœur
CS 54417
35000 RENNES
Tél. : 02 23 23 79 79

UBL – Antenne de Nantes
Bâtiment IRS2 Nantes Biotech
22 boulevard Benoni Goullin
44200 NANTES
Tel : 02 28 08 14 00

UNIVERSITÉ RENNES 2

UNIVERSITÉ DE RENNES 1

Réf. **CAB Université Rennes 2/**
Université Rennes 1
OD/DA/VB/MA/2016.84

Rennes, le 20 juillet 2016

Monsieur Jean-Marc GEIB
Direction de la section des
FORMATIONS
HCERES
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Objet : rapport d'évaluation - **S3PED170012224 - Education, Langage, Interaction et Cognition (ELIC)**

Monsieur le Directeur,

Nous vous remercions pour la transmission du rapport d'évaluation relatif à l'école doctorale Éducation, Langage, Interaction et Cognition (ELIC), et remercions également les membres du comité de visite pour la qualité des échanges et de la synthèse qu'ils ont produite.

Les directions des deux universités ont pris toute la mesure des recommandations contenues dans le rapport et seront particulièrement attentives à ce qu'elles soient scrupuleusement respectées pour une mise en place pleinement effective de cette ED.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération distinguée.

Olivier DAVID

Président de l'université de Rennes 2

UNIVERSITE RENNES 2 LE PRESIDENT

David ALIS

Président de l'université de Rennes 1

D. Alis